

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3883

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour le projet d'adduction d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3883**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour le projet d'adduction d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini, lors du Sommet du Millénaire des Nations-unies en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée à Madagascar avec la Région Haute-Matsiatra dans le domaine de l'eau depuis 2006. Tout d'abord, dans le cadre d'un projet intitulé amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE), sur la période 2006-2010, puis dans le cadre du projet CAP'eau sur la période 2012-2015, le projet CAP'eau consiste à accompagner 12 communes de la Région Haute-Matsiatra à mettre en place un véritable service public local de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté urbaine accompagne la commune rurale d'Alakamisy Itenina dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'eau et d'assainissement. La Commune d'Alakamisy Itenina compte une population de 18 313 habitants (recensement 2011) répartis sur 14 secteurs dits Fokontany dans la législation malgache. La Commune d'Alakamisy Itenina dispose de 6 réseaux d'eau potable sur son territoire lui permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 35 %. En matière d'assainissement, d'après les statistiques de la direction de l'éducation nationale (écoles et collèges), 8 établissements sur 26 ont des latrines, soit 30 %.

Le projet se situe dans la partie sud-ouest de la Commune, dans le Fokontany de Sangasanga Sud qui a une superficie de 12 kilomètres carrés. Ce Fokontany compte 1 210 habitants. Le projet permettra à 1 040 habitants et 400 élèves d'accéder au service de l'eau potable. Les 400 élèves bénéficieront également d'un accès à l'assainissement dans leurs équipements scolaires.

a) - Objectifs

L'objectif principal de la commune, via ce projet, est d'améliorer les conditions de vie de la population du Fokontany de Sangasanga Sud par une alimentation en eau potable pérenne et de développer l'assainissement dans les établissements scolaires.

Cet objectif majeur n'est atteignable que si des objectifs sous-jacents sont atteints, à savoir :

- poursuivre le renforcement de capacité débuté lors du projet AGIRE à destination de la commune afin d'avoir un maître d'ouvrage compétent et structuré,
- instaurer des formations à destination du gestionnaire délégué, afin d'assurer une bonne gestion des installations,
- sensibiliser la population sur l'importance de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement afin d'avoir des citoyens responsables,
- protéger les ressources forestières et les ressources en eau sur les bassins versants concernés pour garantir une bonne qualité de l'eau distribuée.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010

La Commune d'Alakamisy Itenina, dans le cadre du projet AGIRE, a déjà bénéficié d'une subvention de la part du Fonds Eau. Par délibération n° 2010-1216 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 379 € au profit de la Commune d'Alakamisy Itenina dans le cadre de l'alimentation en eau potable d'un quartier rural.

Cette subvention a permis de réaliser en 2010 un réseau d'eau potable dans le Fokontany d'Anjanamahaso Ouest dans la partie nord de la commune. Le montant total de ce projet était de 60 400 €. Il a permis à 1 300 personnes et 180 élèves de bénéficier d'un accès à un service d'eau potable.

c) - Bilan

Les travaux ont été réalisés et vérifiés par la Communauté urbaine à plusieurs reprises : ils sont de qualité et bien entretenus.

La commune a joué pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans la mesure où la gestion du service par une association d'usagers est performante. Lors du premier exercice budgétaire en 2011, le gestionnaire délégué a réussi à épargner 130 €, ce qui pour le pays est une performance tout à fait correcte. Les provisions pour amortissement ont ainsi représenté 50 % du budget du gestionnaire en 2011.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

- réalisation d'une adduction d'eau potable gravitaire avec un captage, un filtre à sable, un réservoir de 30 mètres cubes, et 14 bornes-fontaines dont 2 améliorées (avec lave-mains pour les écoliers),
- accès à l'eau potable passant de 0 à 85 % dans le Fokontany de Sangasanga Sud et de 35 à 41 % sur la commune en général,
- formation de l'équipe communale (environ 7 personnes) à la maîtrise d'ouvrage, aux modalités de délégation de gestion, et au suivi - évaluation des gestionnaires. Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre, au suivi de chantier,
- formation du gestionnaire délégué (environ 30 personnes). Les présidents de bornes et les fontainiers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière. Les réparateurs villageois seront formés aux entretiens et réparations sur une adduction gravitaire,
- construction de 4 blocs de 4 cabines dans une école primaire publique et un collège public, avec séparation filles-garçons, et urinoirs en ciment pour les garçons.

Le projet est évalué à un total de 60 346 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 58 400 €.

Lors de sa séance du 7 mars 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 39 000 €, Veolia Eau apportant 19 400 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 000 € au profit de la Commune Alakamisy Itenina dont le siège social est situé Alakamisy Itenina - District Vohibato - Région Haute Matsiatra - Madagascar dans le cadre du projet d'une adduction d'eau potable et de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune d'Alakamisy Itenina définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 500 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - **La recette** correspondante, à hauteur de 19 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.